

Rouedad ar brezhoneg e Bro Douarnenez

Ensemble d'associations qui œuvrent au soutien et à la vitalité de la langue bretonne sur le territoire de Douarnenez

Contact :

Emglev Bro Douarnenez,
13 rue Michel Le Nobletz
29100 Douarnenez
07 83 88 75 57
emglev.bro.dz@gmail.com

À Douarnenez, le 21 février 2020

Madame, Monsieur,

Dans un contexte à la fois porteur d'espoirs et de forte inquiétude, un ensemble d'associations du territoire de Douarnenez Communauté souhaite, dans le cadre des prochaines élections municipales, interpeller la liste que vous représentez ou êtes susceptible de représenter sur la place de la langue bretonne au sein de la commune et plus spécifiquement sur la politique linguistique que vous mettrez en œuvre sur la mandature 2020-2026 en collaboration avec les acteurs de la langue bretonne du territoire.

Nous pensons, comme le rappelle l'UNESCO, que le patrimoine immatériel est l'expression directe et fondamentale de l'identité culturelle, linguistique et historique d'une population ; il participe, au même titre que la biodiversité pour l'environnement, à la diversité culturelle de l'humanité et doit à ce titre être protégé et pouvoir être transmis aux futures générations.

Les Breton·nes ont récemment montré l'importance que revêtent pour eux la culture et la langue bretonnes. 65% d'entre eux ont exprimé leur attachement à la langue, souvent très fort (40%), 59% sont favorables à une meilleure présence du breton dans les services publics et souhaite même à plus de 70% plus de signalétique et d'enseignement en langue bretonne (source : enquête TMO Régions/Région Bretagne, 2018). Il appartient donc aux élus, et aux élus locaux en premier lieu, de transcrire ce besoin exprimé par la population dans les institutions et les politiques municipales et intercommunales.

L'ensemble des communes membres de Douarnenez communauté ont signé la Charte Ya d'Ar Brezhoneg et c'est une belle preuve de soutien à la langue bretonne. Nous, souhaitons aller plus loin ensemble en unissant les énergies et les idées des acteurs associatifs et des élus pour défendre cette langue.

Pour cela nous vous proposons de vous engager concrètement et formellement sur plusieurs actions énumérées dans la liste de propositions jointe au présent courrier. Celle-ci se compose de deux volets, le premier concernant directement la politique municipale, le second regardant plus généralement les initiatives portées au niveau de l'intercommunalité. Un premier engagement concret pourrait être de nommer un adjoint référent pour la langue bretonne, interlocuteur privilégié des associations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le questionnaire ci-joint avec les réponses, si possible détaillées, que vous aurez bien voulu y apporter, afin que nous

puissions à notre tour en informer nos adhérents et plus généralement les électeurs de la commune. Nous organiserons un point presse le vendredi 6 mars pour expliquer la démarche aux habitants et faire un bilan des réponses au questionnaire reçues.

A greiz kalon • Bien cordialement.

Les associations signataires :

Emglev Bro Douarnenez

Daoulagad Breizh

Rhizomes

Mervent

Korriged Is

Gouel ar Filmoù / Festival de cinéma de Douarnenez

Pol kleweled Douarnenez-Kerne / Pôle audiovisuel Douarnenez-Cornouaille

C'hoariva Teatr brezhonek

Strollad La Obra

Divyezh Bro Douarnenez

Ar Redadeg e Bro Douarnenez hag ar C'hab

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

Ces propositions s'articulent autour de cinq grands axes, fondements essentiels d'une réelle politique linguistique en faveur de la langue bretonne :

- ◆ **l'organisation municipale** : une vraie politique linguistique ne peut exister que par la prise d'engagements concrets (p. ex. la charte « Ya d'ar brezhoneg ») et la mise en place des responsabilités et des structures municipales afférentes,
- ◆ **l'enseignement** : l'enseignement bilingue, à parité ou immersif, fait preuve d'un réel dynamisme soutenu par une forte demande de la part des familles ; il est aujourd'hui, avec l'enseignement aux adultes également en progression, un des principaux acteurs de la transmission de la langue,
- ◆ **la petite enfance et le périscolaire** : afin d'assurer à la langue bretonne la place qui lui revient dans la société, celle-ci ne doit pas être confinée à la seule sphère scolaire ; il est essentiel de proposer une offre d'activités et de loisirs en breton équivalente à celle existant en français,
- ◆ **la communication et la signalétique** : au-delà de sa transmission, la langue bretonne doit également être présente dans la société et être visible dans la vie publique, et les institutions communales ont un rôle primordial pour assurer sa présence dans la sphère publique, à parité avec le français,
- ◆ **le patrimoine culturel immatériel** : reconnu et protégé par L'UNESCO (Convention de 2003) et l'UE, le patrimoine immatériel est l'expression directe et fondamentale de l'identité culturelle, linguistique et historique d'une population ; il participe, au même titre que la biodiversité pour l'environnement, à la diversité culturelle de l'humanité et doit à ce titre être protégé et pouvoir être transmis aux futures générations, notamment la toponymie et les diverses formes d'expressions artistiques.

Au niveau communal

Si vous êtes élus, êtes-vous prêts à vous engager sur les points suivants lors de votre mandature :

	Oui	Non
Organisation municipale		
1. Nommer un référent "langue et culture bretonne" (adjoint ou conseiller municipal délégué en charge de la politique linguistique).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Nommer un agent communal comme référent à la mise en œuvre de la politique linguistique sur le territoire, avec de réelles compétences transverses.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Mettre en place une commission extra-municipale en charge de la politique linguistique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Mettre en place et définir un budget communal pour une vraie politique linguistique en faveur du bilinguisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Charte " Ya d'ar brezhoneg " :		
a. Pour les communes n'ayant pas encore signé la charte : la signer et mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l'Office Public de la Langue Bretonne pour l'obtention du niveau I de la charte d'ici là fin de la prochaine mandature.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

- b. Pour les communes ayant déjà signé la charte : mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l'Office Public de la Langue Bretonne afin d'obtenir le niveau supérieur d'ici la fin de la prochaine mandature.
6. Favoriser l'apprentissage et l'usage de la langue bretonne par les agents communaux et particulièrement sur les postes concernés par le contact avec le public : personnel d'accompagnement des personnes âgées, ATSEM, agents de médiathèque, médiateurs culturels en musée, structures de la petite enfance...

Enseignement

Oui Non

1. Pour les communes ne disposant pas encore de proposition d'enseignement bilingue :
- a. mettre en place une proposition d'enseignement bilingue, à parité ou en immersion, durant la prochaine mandature,
- b. **ou** accorder le forfait scolaire aux élèves résidents sur la commune et scolarisés dans une école bilingue située sur une autre commune.
2. Pour les communes disposant déjà d'une proposition d'enseignement bilingue :
- a. s'engager, si ce n'est déjà fait, à étendre l'enseignement bilingue sur l'ensemble du parcours scolaire disponible sur la commune,
- b. soutenir le développement des structures bilingues déjà en place : soutien financier aux structures, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers pour les bâtiments scolaires.
3. Soutenir le développement de l'enseignement de la langue bretonne aux personnes hors parcours scolaire : cours du soir, formations pour adultes, formations professionnelles...
4. Soutenir l'embauche de personnel encadrant bilingue et la formation à la langue bretonne des agents déjà en place
5. Cofinancer (avec le Conseil départemental et la Région) le dispositif d'initiation au breton mis en place par le conseil départemental et l'inspection académique et inciter les établissements scolaires du premier degrés situés sur la commune à le mettre en place.

Petite enfance et périscolaire

Oui Non

1. Aider au financement à la création et au développement de structures d'accueil bilingues pour la petite enfance.
2. Apporter un soutien financier aux structures d'accueil bilingue de la petite enfance : fonctionnement, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers pour les bâtiments.
3. Soutenir le développement des actions d'initiation et de développement de la langue bretonne pour la petite enfance.

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

4. Aider au financement à la création et au développement de centres de loisirs en langue bretonne.

5. Soutenir le développement des activités périscolaires en langue bretonne : activités sportives, activités de loisir, cinéma, théâtre, etc...

Communication et signalétique

Oui Non

1. Mettre en place (ou généraliser) et systématiser la signalétique bilingue de façon homogène et à parité (même lettrage et même dimension pour les deux langues) sur l'ensemble du territoire de la commune, en particulier lors du renouvellement de panneaux anciens ou de la pose de nouveaux panneaux : plaques de rue, signalisation routière de compétence communale, signalétique au sol, bâtiments publics, affichage électronique, etc...

2. Généraliser le bilinguisme à parité (même lettrage et même dimension pour les deux langues) dans la communication de la municipalité : logo et slogan, publications municipales, bulletin communal, site internet, affichage public, décorations événementielles et festives, brochures touristiques, etc...

Patrimoine culturel immatériel

Oui Non

1. Préserver le patrimoine toponymique de la commune en langue bretonne :

- a. en conservant les toponymes bretons existants (avec l'aide de l'OPLB),
- b. en créant de nouveaux toponymes, et notamment de noms de voies, en tenant compte des noms existants répertoriés sur les cadastres anciens et/ou modernes (avec l'aide de l'OPLB), ou en l'absence de toponymes anciens, en créant des toponymes en lien avec l'histoire et la culture bretonne,
- c. en orthographiant les toponymes bretons selon les règles de l'orthographe bretonne moderne.

2. Apporter un soutien financier aux pratiques artistiques et à la création en langue bretonne.

3. Apporter un soutien financier aux pratiques artistiques en lien plus généralement avec la culture bretonne.

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

Au niveau intercommunal

Êtes-vous prêt à promouvoir la langue et la culture bretonnes au sein des institutions intercommunales en vous engageant notamment pour soutenir les points suivants :

Politique linguistique

Oui Non

1. Mettre en place et définir un budget intercommunal pour une vraie politique linguistique en faveur du bilinguisme.
2. Mettre en place une commission en charge de la politique linguistique.
3. Nommer un agent intercommunal comme référent à la mise en œuvre de la politique linguistique sur le territoire, avec de réelles compétences transverses.
4. Charte “Ya d’ar brezhoneg” :
 - a. pour les intercommunalités n’ayant pas encore signé la charte : la signer et mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l’OPLB pour l’obtention du niveau I de la charte d’ici la fin de la prochaine mandature.
 - b. pour les intercommunalités ayant déjà signé la charte : mettre en œuvre les actions de politique linguistique définies par l’OPLB afin d’obtenir le niveau supérieur d’ici la fin de la prochaine mandature.
5. Favoriser l’apprentissage et l’usage de la langue bretonne par les agents intercommunaux.

Enseignement

Oui Non

1. S’engager à étendre l’enseignement bilingue sur l’ensemble du parcours scolaire disponible sur l’intercommunalité.
2. Soutenir le développement des structures bilingues : soutien financier aux structures, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers pour les bâtiments scolaires.
3. Soutenir le développement de l’enseignement de la langue bretonne aux personnes hors parcours scolaire : cours du soir, formations pour adultes, formations professionnelles...

Petite enfance et périscolaire

Oui Non

1. Aider au financement à la création et au développement de structures intercommunales d’accueil bilingues pour la petite enfance si la commune n’en dispose pas.
2. Soutien financier aux structures intercommunales d’accueil de la petite enfance si la commune n’en dispose pas : fonctionnement, mises à dispositions de bâtiments (rénovation de bâtiments anciens ou construction de bâtiments neufs au besoin) ou prise en charge des loyers

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020 pour les bâtiments scolaires.

3. Soutenir le développement des actions d'initiation et de développement de la langue bretonne pour la petite enfance.

4. Soutenir le développement des activités périscolaires en langue bretonne : activités sportives, jeux, cinéma, théâtre, etc...

Communication et signalétique

Oui Non

1. Mettre en place ou généraliser et systématiser la signalétique bilingue de façon homogène et à parité (même lettrage et même dimension pour les deux langues) sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, en particulier lors du renouvellement de panneaux anciens ou de la pose de nouveaux panneaux : plaques de rue, signalisation routière, bâtiments publics, affichage électronique, etc...

2. Généraliser le bilinguisme paritaire dans la communication de l'intercommunalité : logo et slogan, publications et informations, bulletin intercommunal, site internet, affichage public, décorations événementielles et festives , brochures touristiques, etc...